

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 24 février 2012 à 18h10, salle communale d'Altenstadt.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 17 février 2012.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

Mmes et MM. HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, BODOT Didier, FISCHER Weronika, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre, BRUNNER Marguerite, SCHWEINBERG Dominique, KANY Roland, PFEFFER Denise (qui quitte la séance à 19h50)

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. BODOT Didier
M. PERRIN Ambroise qui a donné procuration à M. IFFRIG Bertrand
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert
M. KELLER Hervé qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis
M. MEYER Claude qui a donné procuration à M. BERTRAND Pierre
Mme PFEFFER Denise qui a donné procuration à Mme BRUNNER Marguerite (à partir du point 11)

Etaient excusées :

Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne
Mme NEUBERT Fabienne
Mme KLIEWER Annette

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Gilbert HIEBEL, Maire délégué, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Sous-Préfecture le 02/03/2012 et publiées par affichage le 06/03/2012.

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (les points 9.2 DEMANDE DE SUBVENTION MAISON DES ASSOCIATION ET DES SERVICES et 21. RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED) : MOTION sont rajoutés à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2011
2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2012
3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2012
4. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ASSAINISSEMENT 2012
5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2012
6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE 2012
7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA LA PEPINIERE 2012
8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL 2012
9. DEMANDES DE SUBVENTION
- 9.1. FOOTBALL CLUB DE WISSEMBOURG
- 9.2. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES
10. MUSÉE WESTERCAMP ET RÉSERVES HISTORIQUES : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

- 10.1. MUSÉE WESTERCAMP : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION
- 10.2. RÉSERVES HISTORIQUES : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION
11. CONVENTION DE PARTENARIAT DU RÉSEAU DE VILLES VESTA 2012-2014
12. AVENANT N°01 : ETUDES PRÉALABLES ET DOSSIER DE CRÉATION D'UNE ZAC À USAGE PRINCIPAL D'HABITATION
13. AVENANT N° 2 - CONVENTION PRÉCAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
14. ACQUISITION DE PARCELLES - LIEUDIT "ORZELGRUND"
15. VENTE TERRAIN ZA ALLÉE DES PEUPLIERS / MLE GEROLD
16. PROCÉDURE DES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE
17. ACQUISITION D'UNE PARCELLE - PROJET LIFE LAUTER DONON
18. ECHANGE VILLE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION DU 25 NOVEMBRE 2011
19. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS
20. REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE : PRIME DE RENDEMENT ET DE SERVICE
21. RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED) : MOTION
22. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2011

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 26 janvier 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget principal de la ville pour 2012 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

1) Quelques éléments de cadrage

a) Le fonctionnement

En 2011, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 8,53 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 9,58 M€ (hors excédent reporté et hors cessions immobilières).

b) La fiscalité

Taux sur les impôts locaux 2011 :

concernant les ménages

- Taxe d'habitation 23,73 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

- Taxe foncière (bâti) 15,24 %
- Taxe foncière (non bâti) 69,46 %

concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 20,31 %

Bases d'imposition notifiées en 2011 :

concernant les ménages

- Taxe d'habitation 7 105 000 €
- Taxe foncière (bâti) 10 325 000 €
- Taxe foncière (non bâti) 135 400 €

concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 6 068 000 €

Ce qui a engendré un produit global 2011 de contributions directes de 5,34 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)).

Produit des impôts et taxes en 2011 (incluant la fiscalité)

- produit 5,97 M€

c) Endettement

- endettement au 31/12/2011

- 11 556 213,16 € au titre des prêts à long terme
soit 1428,46 € / hab.

pour info : en cours de la dette au 01/01/2007 : 11 269 828,01 €

- 1 280 000 € au titre des prêts à court terme

réparti comme suit :

* 630 000 € au titre du préfinancement de la TVA issus des investissements 2011

* 650 000 € au titre du préfinancement des cessions d'actifs (ancien service technique et ancienne Trésorerie)

2) Les perspectives pour 2012

Modifications à relever / Variations significatives

a) Fonctionnement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Des ajustements budgétaires pour 2012 seront à réaliser en fonction des réalisations 2011, de la conjoncture économique actuelle (notamment l'augmentation des prix du pétrole, du gaz, de l'électricité...) et de l'augmentation annoncée des taux de TVA.

➤ Dépenses courantes

Voici les principales variations entre 2011 et 2012 :

Electricité/Gaz	+ 30 000 €	Augmentation du prix du gaz et de l'électricité
Entretien bois et forêts	+ 26 000 €	Entretien des routes forestières à réaliser en 2012
Primes d'assurance	+13 000 €	Assurances dommages-ouvrages à payer pour les travaux Mairie et Maison des Associations
Entretien Matériel roulant	- 25 000 €	Prévision de diminution des réparations sur certains véhicules
Honoraires	+ 7 000 €	Honoraires ONF
Autres frais divers	+ 4 000 €	Prise en charge coût de la convention signée avec la SPA

Le budget forestier sera présenté au Conseil Municipal du mois de mars.
Il est à noter qu'un excédent de 250 000 € est attendu pour l'exercice 2012.

➤ Dépenses de personnel

Budget prévisionnel pour 2011 : 4 080 000 €
Budget prévisionnel pour 2012 : 4 000 000 €

Ce budget inclut notamment l'évolution normale des carrières des agents de la Ville (évolution des indices, avancement de grades) pour 2012.

➤ Participations et subventions : dépenses équivalentes à celles budgétisées en 2011 soit 1 800 000 € pour 2012.

Voici notamment les principales variations :

Participation SIVU forestier	+ 50 000 €	
Participation projet LIFE NATURE	+ 23 000 €	
Subvention Office du Tourisme	- 21 000 €	
Subvention Ciné Club Wissembourg	+ 31 000 €	RICA en 2012
Subvention CCAS Altenstadt	- 5 000 €	
Participation SDIS (service d'incendie)	+ 5 000 €	
Créances admises en non valeur	- 47 000 €	Dossiers TANDEM et PADRA passés en 2011
Subvention ORIV (Observatoire Régional Intégration Ville)	- 15 000 €	
Subvention pétanque club	- 14 000 €	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

- Dépenses financières : + 33 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2011)

Voici les principales variations :

Intérêts de la dette	+ 35 000 €	(intégration des charges financières liées aux emprunts 2011)
Escomptes accordés	- 2 000 €	(moins d'escomptes bois accordés)

b) Fiscalité

A ce jour, aucune notification sur les bases fiscales 2012 n'a été transmise par les services fiscaux. Cette notification devrait intervenir début mars 2012.

c) Endettement

Annuités prévisionnelles 2012 :

➤ Capital	1 952 915,08 €	(dont 1 280 000 € liés aux prêts de préfinancement)
➤ Intérêts	461 834,58 €	
TOTAL	2 414 749,66 €	

A titre d'information : Annuités remboursées en 2012 : 1 134 749,66 €
(hors remboursement emprunts préfinancement) soit 140,27 € / hab.

moyenne de la strate en 2010 : 135 € / hab.
moyenne de la strate en 2009 : 147 € / hab.
moyenne de la strate en 2008 : 154 € / hab.

d) Opérations d'investissements envisagées en 2012

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif, hors écritures d'ordres)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux Mairie (solde toiture)	621 000 €
Travaux Mairie (aile ouest) 1°TR	300 000 €
Travaux Mairie (fenêtres aile ouest)	150 000 €
Travaux centre technique (extension + divers) 1°TR	140 000 €
Travaux maison associations (réaménagement ancien tribunal) 1°TR	115 000 €
Travaux église Sts Pierre et Paul (solde orgue Dubois + divers)	120 000 €
Travaux église St Jean (conformité électrique + hono Orgue)	50 000 €
Travaux chapelle Weiler (conformité électrique)	25 000 €
Travaux piscine	20 000 €
Travaux vestiaires tennis (sanitaires)	4 000 €
Travaux vestiaires Turcos (solde hono)	1 000 €
Dépenses musée (études + hono)	50 000 €
Travaux école de musique (traitement phonique + clim)	32 000 €
Travaux école Weiler (vidange cuves)	15 000 €
Travaux école Leszczynska (chauffage + électricité + faux plafond)	25 000 €
Travaux école maternelle Altstadt (porte entrée)	10 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Travaux école primaire Altenstadt (toiture)	8 000 €
Travaux école St Jean (conformité électrique)	5 000 €
Travaux LA NEF (fil chauffant + solde hono)	40 000 €
Travaux Tour Porche Geisberg	30 000 €
Dépenses ancienne synagogue (archives municipales)	20 000 €
Travaux foyer communal Altenstadt (solde)	16 000 €
Travaux maison de la solidarité	9 000 €
Travaux foyer avicole (toiture)	15 000 €
Dépenses foyer paroissial Altenstadt (auvent)	5 000 €
Diagnostic chauffage 1°TR (écoles) et divers	20 000 €
Travaux divers bâtiments	30 000 €

TOTAL 1 876 000 €

VOIRIE

Travaux giratoire Allée Peupliers (accès Match+Gumberle+ZA Peupl)	370 000 €
Travaux Route des Vosges (élargissement voirie + îlots)	50 000 €
Travaux extension voirie	50 000 €
Travaux Route de Weiler (élargissement trottoirs)	30 000 €
Travaux traversée Altenstadt 1°TR	200 000 €
Travaux Rue de la Vallée Weiler (solde)	18 000 €
Travaux cheminements cyclables liaison Dahn (solde)	8 000 €
Travaux Rue Frédéric Bastian Weiler (réseau téléph.)	3 000 €

TOTAL 729 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public	50 000 €
Travaux Remparts (encadrement)	10 000 €
Travaux Lauter (garde corps)	12 000 €
Travaux cimetière Wissembourg (cheminements + tombes)	30 000 €
Travaux aires de jeux	25 000 €
Diagnostic pont	10 000 €
Participation ES (réseaux électriques)	30 000 €

TOTAL 167 000 €

AUTRES DEPENSES

Frais d'études (ancien site Bois de France)	20 000 €
Subvention d'équipement (Abrapa + divers)	25 000 €
Subvention d'équipement (Société des Courses)	4 000 €
Achat de terrains	50 000 €
Achat matériel de bureau et informatique (Mairie + divers)	35 000 €
Achat mobilier (Mairie + écoles + ST + divers)	45 000 €
Achat logiciels (Mairie + Elections + divers)	50 000 €
Achat collections + ouvrages + CD/DVD (médiathèque)	30 000 €
Plantations (forêt + espaces verts)	15 000 €
Achat matériel technique LA NEF	30 000 €
Achat panneaux de signalisation + pose	45 000 €
Achat véhicules municipaux (camion + master)	83 000 €
Achat autres matériels ST	25 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Achat instruments de musique	30 000 €
Achat bancs publics	10 000 €
Achat supports à vélos	6 000 €
Achat guirlandes de NOEL	25 000 €
Achat bacs à fleurs	6 000 €
Achat matériel divers	50 000 €
Opération sous mandat - projet LIFE NATURE	180 000 €
Dépenses imprévues	75 000 €
TOTAL	839 000 €

Financement des investissements 2012 : autofinancement + subventions + FCTVA + cessions d'actifs + emprunts (prévision 0 à 0,5 M€)

e) Subventions attendues en 2012

Voici les principales subventions :

■ au niveau de l'Etat

Subvention toiture Mairie (DRAC)	241 000 €
Subvention aile est Mairie (Solde)	29 000 €
Subvention fenêtres aile ouest Mairie	19 000 €
Subvention vestiaires Turcos	30 000 €

■ au niveau de la Région

Solde subvention LA NEF	2 000 €
-------------------------	---------

■ au niveau du Département du Bas-Rhin

Subvention toiture Mairie	150 000 €
Subvention orgue Dubois (solde)	22 000 €
Subvention fenêtres aile ouest Mairie	31 000 €
Subvention Maison des Associations	17 000 €
Subvention giratoire Allée Peupliers	26 000 €
Subvention acquisition collections médiathèque	25 000 €
Subvention instruments de musique	10 000 €
Subvention aires de stationnement foyer Weiler	8 000 €
Remboursement part. Départementale giratoire Allée Peupliers	84 000 €

■ autres subventions

Subvention ES travaux Remparts (éclairage Grabenloch)	8 000 €
---	---------

Des demandes de subvention pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'Union Européenne, à l'Etat, à la Région et au Département.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe de l'eau a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

a) Exploitation

TOTAL RECETTES REELLES 2012 PREVISIONNELLES :	755 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES 2012 PREVISIONNELLES :	564 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL SUR L'EXERCICE 2012 : 191 000 €

Pour info : excédent de fonctionnement reporté 2011 : 87 000 €

Rappel : Par délibération du 16 décembre 2011, le tarif affecté au budget eau est resté inchangé à 1,18 € / m³ HT

b) Investissement

Les investissements envisagés en 2012 sont les suivants (en HT) :

Travaux conduite Rue Principale Altstadt (solde 3°TR)	15 000 €
Travaux Club Vosgien (sécurité incendie)	39 000 €
Travaux extension réseau	48 000 €
Travaux conduite liaison Route Weiler / Faubourg de Bitche (1°TR)	45 000 €
Travaux alimentation station d'épuration	15 000 €
Travaux conduite Rues Abel-Douay – Messageries	25 000 €
Travaux réservoir Renntfeld	15 000 €
Mise en conformité télégestion eau	54 000 €
Etude hydraulique du bassin transfrontalier	26 000 €
Achat compteurs (télérelevé)	21 000 €
TOTAL	303 000 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : autofinancement + subventions

c) Endettement

- endettement au 31/12/2011 : 604 684,99 €
soit 74,75 € / hab.

- prévision remboursement emprunts 2012

➤ capital	42 283,55 €
➤ intérêts	22 282,63 €

TOTAL 64 566,18 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

4. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe de l'assainissement a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

a) Exploitation

TOTAL RECETTES REELLES 2012 PREVISIONNELLES :	1 112 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES 2012 PREVISIONNELLES :	772 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL SUR L'EXERCICE 2012 : 340 000 €

Pour info : excédent reporté 2011 : 1 081 000 €

Rappel : Par délibération du 16 décembre 2011, le tarif affecté au budget assainissement est passé à 1,50 € / m³ HT (1,40 € / m³ HT en 2011).

b) Investissement

Les investissements envisagés en 2012 sont les suivants (en HT) :

Travaux nouvelle station d'épuration	1 650 000 €
Achat terrains nouvelle station d'épuration	20 000 €
Travaux collecteur de liaison station d'épuration	237 000 €
Dépenses plate-forme compostage (études)	60 000 €
Travaux extension réseau	40 000 €
Travaux raccordement foyer Weiler	24 000 €
Travaux raccordement club-house de pêche	34 000 €
Travaux raccordement presbytère Weiler	21 000 €
Travaux ancienne station d'épuration	18 000 €

TOTAL 2 104 000 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : autofinancement + subventions

c) Endettement

- endettement au 31/12/2011 : 79 239,09 €
soit 9,79€ / hab.

- prévision remboursement emprunts 2012

➤ capital	20 076,08 €
➤ intérêts	2 196,18 €

TOTAL 22 272,26 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

5. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant les budgets annexes du lotissement artisanal Allée des Peupliers pour 2012 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

➤ **Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR**

Les travaux concernant le lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR sont achevés sauf pour la voirie définitive (ces travaux de voirie définitive auront lieu en 2013). L'ensemble de ces travaux sont financés par le Département (subvention 136 400 €), l'Etat (subvention 220 000 €) et la vente des terrains.

Un acte de vente est en cours de signature avec Melle GEROLD pour la vente de la dernière parcelle.

➤ **Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 2°TR**

Les acquisitions foncières ont été intégralement réalisées.

L'aménagement d'ensemble de cette seconde tranche a été attribué à la SAS SCHMITT. Une promesse de vente a été signée pour la cession des parcelles concernées au prix de 3 600 € H.T.

Les recettes issues de la vente de ces parcelles s'élèveront à environ 1 065 000 € H.T.

Des travaux ont également débuté en 2011 concernant l'aménagement de cette zone : la voirie, les réseaux secs, l'assainissement et l'eau. Ces travaux se poursuivront en 2012 pour les montants estimatifs suivants :

voirie provisoire et assainissement	72 000 € H.T.
eau	15 000 € H.T.
réseaux secs (éclairage public, téléphone)	<u>64 000 € H.T.</u>
TOTAL	151 000 € H.T.

La voirie définitive sera réalisée en 2013.

Il est également prévu de verser une participation de 100 000 € au budget principal de la Ville dans le cadre de la construction du giratoire Match qui donnera également accès à cette zone.

L'ensemble de ces dépenses sera financé par la vente des terrains à la SAS SCHMITT.

6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe du lotissement GUMBERLE pour 2012 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de M. le Maire sont les suivants :

Les acquisitions foncières ont débuté et se poursuivront en 2012. Ces acquisitions constitueront les principales dépenses de l'exercice 2012.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Ces dépenses seront complétées par des frais d'études (préliminaires, de sol...) pour un montant total de 40 000 € H.T.

Toutes ces dépenses seront financées en 2012 par un prêt-relais dans l'attente de la vente des terrains.

7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA LA PEPINIERE 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe de la ZA LA PEPINIERE pour 2012 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Pour l'exercice 2012, les principales dépenses seront des travaux d'assainissement pour un montant estimé à 125 000 € H.T. ainsi que des travaux d'éclairage public pour un montant estimé à 10 000 € H.T.

Il est prévu de financer ces dépenses et de rembourser le prêt-relais de 650 000 € pris fin 2011 par la vente d'un bâtiment à l'église évangélique et par la vente d'un terrain constructible de 36 ares à un aménageur ou à un promoteur immobilier.

8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL 2012

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget annexe du quartier Steinbaechel pour 2012 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Les acquisitions foncières ont débuté et se poursuivront en 2012.

Les études de création d'une ZAC à usage principal d'habitation intégrant une approche environnementale se poursuivront.

Des frais d'études (géomètre...) compléteront les dépenses qui peuvent arriver en 2012.

Ces dépenses seront financées en 2012 par un prêt-relais dans l'attente de la vente des terrains.

9. DEMANDES DE SUBVENTION

9.1. SUBVENTION FOOTBALL CLUB DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (sous la présidence de M. SCHWARTZ Norbert - M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote) le versement d'une subvention de 1 384 € au Football Club de Wissembourg.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Cette subvention est destinée à couvrir le montant de la taxe foncière payée en 2010 et 2011 par cette association.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits seront prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2012.

Le versement de cette subvention interviendra après le vote du budget.

9.2. MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES

Suite à l'acquisition du bâtiment de l'ancien tribunal, il est envisagé d'y aménager la Maison des Associations et des Services (MDAS).

Les travaux sont estimés par nos services à 231 920 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec six voix contre (M. BERTRAND, Mme BRUNNER, M. SCHWEINBERG, M. KANY, Mme PFEFFER et par procuration et M. MEYER) d'approuver le principe et d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012.

10. MUSÉE WESTERCAMP ET RÉSERVES HISTORIQUES : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

10.1. MUSÉE WESTERCAMP : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le musée Westercamp, actuellement fermé au public, fait partie de la Conservation des Musées du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Le musée, qui se compose de trois bâtiments dont deux maisons vigneronnes du 16^{ème} siècle, figure parmi les patrimoines architecturaux les plus précieux de Wissembourg, notamment pour les façades inscrites au titre de l'inventaire des Monuments Historiques. La Ville a choisi de reconduire l'utilisation de ces lieux pour le fonctionnement d'un équipement culturel qui doit se traduire dans un projet de rénovation.

Dans la perspective de la rénovation du musée, la Ville de Wissembourg a confié une mission de programmation au groupement composé du bureau VADE MECUM (mandataire) et de Monsieur Jean Claude GOEPP, architecte et muséographe.

Dans le cadre de cette mission, le groupement titulaire a établi un préprogramme selon le phasage suivant :

Phase 1 : Travaux sur la halle au houblon

Phase 2 : Rénovation des extérieurs du musée

Phase 3 : Rénovation des intérieurs du musée et réalisation de la muséographie

Le coût prévisionnel de l'opération a été chiffré dans le cadre du préprogramme à **2 190 822,96 € HT (valeur novembre 2011).**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

La décomposition selon les divers postes de dépense est donnée ci-après à titre indicatif :

Poste travaux : 1 522 500 euros HT

Phase 1 : 560 300 euros HT

Phase 2 : 250 000 euros HT

Phase 3 : 712 200 euros HT

Poste honoraires et frais divers: 668 322,96 euros HT

	<i>Phase 1 et 2</i>	<i>Phase 3</i>	<i>Cumul</i>
<i>Programmation</i>	35 250,00		35 250,00
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	121 545,00	113 952,00	235 497,00
<i>Coordination SPS</i>	8 103,00	7 122,00	15 225,00
<i>Contrôle technique</i>	16 206,00	14 244,00	30 450,00
<i>Frais divers</i>	94 419,00	70 527,10	164 946,10
<i>Actualisations et révisions</i>	69 982,62	116 972,24	186 954,86
	345 505,62	322 817,34	668 322,96

La Ville envisage de réaliser ce chantier dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, la Ville pouvant décider à tout moment de renoncer à l'une ou l'autre tranche. La Ville se réserve également la possibilité de mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre après la remise de l'avant projet définitif (APD). L'APD est l'élément de mission qui précise le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre. Les demandes de subventions s'appuient sur l'APD.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions (M. BERTRAND, M. KANY et par procuration M. MEYER)

- d'approuver le préprogramme établi pour la rénovation du musée Westercamp
- d'autoriser le lancement des consultations de maîtrise d'œuvre selon la procédure du marché négocié spécifique à la maîtrise d'œuvre conformément aux articles 35 et 74 du code des marchés publics. Le marché de maîtrise d'œuvre comprendra une tranche ferme jusqu'à la mission APD et une ou plusieurs tranches conditionnelles pour les missions postérieures à l'APD
- d'autoriser le lancement, le moment venu, des consultations d'entreprises
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- et de requérir toutes les autorisations, y compris d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

10.2. RÉSERVES HISTORIQUES : LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le musée Westercamp rencontre actuellement des difficultés liées à l'absence de lieu de stockage permettant de conserver dans de bonnes conditions les collections.

Pour pallier ce problème, il est prévu de construire des réserves historiques sur un terrain de la Ville.

L'objectif est d'aménager des réserves adéquates pour les collections du musée, afin de leur garantir les conditions de conservation optimales : contrôle de climat (lumière, hygrométrie, température), d'accès et de sécurité.

La surface de la réserve, dans l'état actuel du fond, est estimée à environ 450m² au sol.

Le bâtiment des réserves est supposé accessible de plain-pied.

Les différents espaces des futures réserves comprendront : espace de quarantaine, atelier de conservation préventive, espace de consultation et d'étude des objets, atelier de muséographie, ainsi que les locaux techniques et de sécurité nécessaires.

A titre indicatif: le coût prévisionnel des travaux s'établit à : 650 000 euros HT (*calcul sur la base de 500m²*)

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec trois abstentions (M. BERTRAND, M. KANY et par procuration M. MEYER)

- d'autoriser le lancement des consultations de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74 du code des marchés publics
- d'autoriser le lancement, le moment venu, des consultations d'entreprises
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- et de requérir toutes les autorisations, y compris d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT DU RÉSEAU DE VILLES VESTA 2012-2014

Le réseau de villes Vesta a été créé en Alsace en 2005, et comportait, au 1^{er} décembre 2010, 14 villes de moins de 25 000 habitants. Du Nord au Sud de l'Alsace, ces villes sont : Wissembourg, Bischwiller, Hoenheim, Molsheim, Obernai, Erstein, Sélestat, Ribeauvillé, Guémar, Wintzenheim, Munster, Ensisheim, Cernay et Huningue.

Pour l'animation du réseau, ÉS Énergies Strasbourg et EDF bénéficient du soutien de l'institut de recherche EIFER de Karlsruhe.

Depuis la création de ce réseau, 29 conférences ont été organisées, traitant de nombreux sujets relatifs aux énergies renouvelables et au développement durable. Des analyses ont également été réalisées pour les villes du réseau : pré-diagnostics énergétiques sur des bâtiments communaux, empreintes écologiques, indicateurs de développement durable, mesures de l'empreinte carbone...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Pour la Ville, ce partenariat s'inscrit dans la continuité du réseau qui vise principalement à :

- une meilleure connaissance du domaine du développement durable
- une prise de contact avec les autres villes du réseau de la région Alsace actives dans ce domaine
- poursuivre cette expérimentation novatrice, démarrée en France en 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion au réseau de ville Vesta (cotisation annuelle de 1 500 €) et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

12. AVENANT N°01 : ETUDES PRÉALABLES ET DOSSIER DE CRÉATION D'UNE ZAC À USAGE PRINCIPAL D'HABITATION

Vu le marché n°08/09 conclu le 3 avril 2009 avec le groupement composé de LINDER PAYSAGE SARL (mandataire), Samuel LOLLIER, OREADE BRECHE et de la SARL URBITAT,

Vu le projet d'avenant,

Le projet d'avenant a pour objet des prestations complémentaires relatives à une étude de faisabilité concernant le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone pour un montant de 1 700 euros HT et un complément de prestation et d'assistance dans le cadre d'une deuxième phase de concertation pour un montant de 1 200 euros HT.

Le projet d'avenant prend également acte de la suppression de la phase relative à l'établissement d'un dossier de déclaration d'utilité publique pour un montant de 4 200 euros HT.

Au final l'impact financier de l'avenant est mineur, il implique une moins value de 200 euros HT.

Le contenu des phases et la répartition des acomptes sont également modifiés.

Le nouveau phasage est donné ci-dessous :

Phase 1 : Etudes préalables

- Questions préalables
- Contenu du programme
- Esquisses du projet et réalisation du plan d'aménagement
- Bilan financier
- Impact du projet sur l'environnement / Evaluation
- Définitions de mesures réductrices d'impact et/ou compensatoires
- Concertation et sensibilisation / Animation phase 1
- Etude des incidences sur le milieu hydraulique (loi sur l'eau)

Phase 2 : Élaboration des dossiers

- Compléments d'étude relatifs au potentiel de développement en énergies renouvelables
- Concertation et sensibilisation / Animation phase 2
- Dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau
- Dossier de création de la ZAC (incluant la reprise de l'étude d'impact suite aux observations de la DREAL)
- Cahier des charges architectural et environnemental
- Dossier de subvention

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Le versement des acomptes est modifié uniquement pour la phase 2 :

- 30% du montant à la réception du dossier de création de ZAC incluant l'étude d'impact
- 30% du montant à la remise du cahier des charges architectural et environnemental et du dossier de demande de subvention
- 20 % du montant à la remise du dossier d'étude d'impact modifié suite aux observations de la DREAL
- 20% du montant au dépôt du dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau à la police de l'eau pour instruction.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec cinq voix contre (M. BERTRAND, Mme BRUNNER, M. KANY et par procuration M. MEYER et Mme PFEFFER) d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant dans les conditions indiquées ci-dessus.

13. AVENANT N° 2 - CONVENTION PRÉCAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu la convention d'occupation du 7 octobre 2010 conclue à titre précaire au profit de Monsieur Bertrand BOUCHEREZ, en vue d'exploiter la cafétéria de la Nef,

Considérant que Monsieur Bertrand BOUCHEREZ, gérant de la société LE RELAIS contribue de part son activité professionnelle à la Nef, à pourvoir à la bonne tenue des lieux de la Nef et de ses abords immédiats,

Considérant que le bâtiment "La Nef" fait parti intégrante du domaine public de la Ville,

Considérant que le logement à usage d'habitation situé dans la Nef fait également parti du domaine public, son utilisation privative ne peut faire l'objet que d'une occupation précaire. En conséquence, seule une convention d'occupation précaire pourra être accordée au futur occupant, qui n'aura en aucun cas la possibilité de revendiquer le bénéfice des dispositions du statut des baux d'habitation, dans les conditions prévues par la loi du 6 juillet 1989 modifiée,

Considérant que la redevance à payer par l'occupant est liée en fonction des contraintes ci-dessus décrites imposées à l'occupant,

Considérant que le logement dont il s'agit sera libre de toute occupation à compter du 31 mars 2012,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec trois voix contre (M. BERTRAND, M. KANY et par procuration M. MEYER) d'autoriser M. le Maire à signer une extension à la convention précaire d'occupation du 7 octobre 2010 portant mise à disposition au profit de la société LE RELAIS, représentée par son gérant, le logement à usage d'habitation situé dans la Nef, moyennant une redevance mensuelle de € 157,00. La convention d'occupation précaire prendra effet à compter du 1^{er} avril 2012 pour se terminer le 31 mars 2014 avec la possibilité d'être reconduite sur demande expresse du preneur."

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

14. ACQUISITION DE PARCELLES - LIEUDIT "ORZELGRUND"

Vu les courriers de Maître Jean-Denis MAUHIN, madataire judiciaire à 67380 Lingolsheim, 4a, Rue du Périgord, en date des 20 octobre 2011 et 6 décembre 2011,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- l'acquisition par la Ville de Wissembourg de deux parcelles appartenant à Monsieur Louis SCHARF, portant la désignation cadastrale suivante :

Section F n° 830 - Orzelgrund avec 30,50 ares, bois

Section F n° 833 - Orzelgrund avec 5,00 ares, bois

Soit une superficie totale de 35,50 ares

moyennant le prix de Mille six cent quinze euros (€ 1.615,00).

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite vente.

15. VENTE TERRAIN ZA ALLÉE DES PEUPLIERS / MLLE GEROLD

Vu l'avis de France Domaine,

Vu la délibération du 26 novembre 2010 - point 13,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec deux voix contre (M. BERTRAND et par procuration M. MEYER) et quatre abstentions (M. SCHWEINBERG, M. KANY, Mme BRUNNER et par procuration Mme PFEFFER)

1°) de modifier les conditions de cession du terrain sis dans le Lotissement Artisanal - Tranche I, de la manière suivante :

- la cession se fait au profit de Mademoiselle Christine GEROLD, demeurant à 67330 Bouxwiller, 2, Rue d'Obermodern, qui a la possibilité de se réserver la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale,

- Mademoiselle Christine GEROLD a la possibilité de revendre le terrain au profit de toute personne morale et physique qu'elle désignera,

- le terrain vendu porte la désignation cadastrale suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Section 7D n° 2336/59 - Biebertswiese avec 52,97 ares

Section 7D n° 2343/59 - Biebertswiese avec 39,26 ares

Soit une superficie totale de 92,23 ares

- La vente se fait moyennant le prix de € 3.700,00 HT l'are, soit € 4.425,20 TTC l'are.

2°) d'autoriser M. le Maire à signer :

* la promesse de vente mentionnant les conditions suspensives suivantes :

- Mademoiselle GEROLD s'engage de déposer un permis de construire pour une SHON de 1.500 m² dont 990 m² de surface de vente,

- durée de validité de la promesse : 12 mois

- reconduction de la promesse si des retards ou des recours administratifs retardent la levée des conditions suspensives

* l'acte notarié à intervenir dès réalisation des conditions suspensives stipulées dans la promesse de vente

3°) et de rapporter la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2010.

16. PROCÉDURE DES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu les avis de la commission communale des impôts directs du 19 juillet 2011,

Vu les arrêtés municipaux n°AF/01/2011, n° AF/02/2011, n° AF/03/2011 du 19 juillet 2011 déclarant les immeubles sans maître,

Vu l'avis de publication dans les DNA du 26 juillet 2011,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie des arrêtés municipaux susvisés,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que :

- l'immeuble sis à Wissembourg portant la désignation cadastrale suivante : **Section 7D n° 61 – Biebertswiese avec 0,49 ares**, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans,

- l'immeuble sis à Wissembourg portant la désignation cadastrale suivante : **Section F n° 975 – Kohlwaesch avec 3,15 ares**, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par ailleurs, la Ville de Wissembourg est déclarée aux services fiscaux en tant que mandataire-gestionnaire,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

- l'immeuble sis à Wissembourg portant la désignation cadastrale suivante : **Section 7D n° 62 – Biebertwiese avec 0,75 ares**, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans,

- les propriétaires ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la Ville à exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes :
 - * l'acquisition des parcelles cadastrées sous Section 7D n° 62 et n° 61 est nécessaire car elles font d'ores et déjà partie intégrante de la Zone Artisanale dénommée Allée des Peupliers,
 - * l'acquisition de la parcelle cadastrée sous Section F n° 975 entre dans le cadre du projet de création de piste cyclable à Weiler
- la Ville à s'approprier ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur
- M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et de signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

17. ACQUISITION D'UNE PARCELLE - PROJET LIFE LAUTER DONON

Vu le projet intitulé " LIFER Lauter-Donon", qui a pour objectif de favoriser la préservation et la restauration des milieux naturels et des espèces animales et végétales, présents sur le site Natura 2000 de la Lauter,

Vu le rapport d'estimation forestière réalisé par l'ONF en date du 19 septembre 2011,

Vu les engagements pour vendre signés par

* Monsieur et Madame Eugène **LEHMANN** - Liliane HINNEWINKEL, demeurant à 67500 Haguenau, 7, Rue du Cerf,

* Monsieur et Madame Henri **LEHMANN** - Martine KEMPF, demeurant à 67160 Altenstadt, 11, Rue du Berger,

Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles sises dans le périmètre du projet "*LIFE Lauter-Donon*", portant la désignation cadastrale suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Section 7G n° 736 – Die Stockaecker avec une superficie de 06 a 90 ca

Section 7G n° 737– Die Stockaecker avec une superficie de 22 a 00 ca

Soit une superficie totale de **28 a 90 ca**

moyennant le prix de **€ 8.485,50**

se décomposant comme suit et conformément à l'avis des domaines :

Indemnité principale fixée à € 45,00 l'are indemnisant le sol nu € 1.300,50

majorée d'une indemnité pour perte d'arbres estimée à € 7.185,00

Soit un total de € 8.485,50

- M. le Maire à signer l'acte de vente authentique, qui comportera la clause suivante : "La parcelle vendue sera destinée définitivement à la conservation de la nature."

18. ECHANGE VILLE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION DU 25 NOVEMBRE 2011

Vu la délibération du 25 novembre 2011, point n° 7,

Le Conseil Municipal est informé que les parcelles acquises par la Ville de Wissembourg seront "définitivement destinées à la conservation de la nature".

19. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien.

Constituant un dispositif "d'insertion par l'économique", la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet ainsi que le plan de financement pour l'année 2012.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de décider la poursuite du chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2012
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

20. REGIME INDEMNITAIRE FILIERE TECHNIQUE : PRIME DE RENDEMENT ET DE SERVICE

Considérant :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111,
- Le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,
- L'arrêté du 25 août 2003 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,
- Vu les délibérations du 21 avril 1993, du 07 novembre 2001, du 18 novembre 2002, du 29 mars 2005 et du 29 mai 2009,
- Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 fixant le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, fusion des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux,
- Vu l'avis favorable et unanime de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de modifier les coefficients d'attribution individuelle comme suit :

Nouveau cadre d'emplois des Techniciens	Taux de base (au 10/04/11)	Coefficient du grade	Coefficient de modulation par service	Coefficient d'attribution individuelle maximum
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	361,90	16	1,10	1,10
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90	16	1,10	1,10
Technicien territorial	361,90	8	1,10	1,10

Le crédit inscrit au budget pour le paiement des indemnités spécifiques de service est déterminé comme suit : *taux de base x coefficient applicable au grade x coefficient de modulation par service x coefficient d'attribution individuelle x nombre de bénéficiaires de chaque grade.*

Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget.

21. RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED) : MOTION

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la motion suivante :

" Considérant que les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les écoles primaires et maternelles,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Considérant que le dispositif RASED est un service indispensable qui peut être sollicité par les enseignants et les parents, qui est implanté au sein des écoles et travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard des familles et des enseignants,

Considérant que l'existence de ces structures indispensables à l'aide aux élèves en grande difficulté est actuellement remise en cause,

DEMANDE :

Le maintien du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à Wissembourg".

****Informations****

21. DIVERS

- **Courrier de l'UDAF pour information**
- **Prochaines manifestations**

Concert de l'harmonie municipale

Samedi 25 février 2012 à 20h30 - La Nef

Cinéma

Mercredi 29 février - La Nef

16h : « Alvin et les Chipmunks 3 »

20h : « La délicatesse »

5,50 € / 4 €

Fête foraine

Jusqu'au 11 mars - Place de la foire

Concert du dimanche

Dimanche 11 mars à 17h - La Nef – salle Marie Jaëll

3 € / Gratuit pour les moins de 16 ans

Théâtre : L'île des esclaves de Marivaux

Mardi 13 mars à 20h30 - La Nef

Programmation du Relais Culturel

15 € / 12 € / 5,50 €

A partir de 8 ans

Cérémonie du 19 mars - 18h

Théâtre : Les langues paternelles

Mardi 20 mars à 20h30 - La Nef

Programmation du Relais Culturel

15 € / 12 € / 5,50 €

A partir de 14 ans

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 février 2012

Danse irlandaise : The Magic of Ireland

Mercredi 21 mars à 20h30 - La Nef

Programmation : Produc'son

25 €

Ciné-regards : « True Grit » d'Ethan et Joël Coen

Jeudi 15 mars à 20h - La Nef

Programmation : ciné-club de Wissembourg

Prochain Conseil Municipal – la date sera fixée en fonction de la réception des éléments de fiscalité

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.